

Justice internationale : 1569 personnes ont
reçu des réparations dans l'affaire Al Faqi Al Mahdi

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

1486

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Épidémie de Dengue

Une situation alarmante



Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption :
Choguel préside la cérémonie de lancement



CEDEAO – Mali
Un conflit en vue ?

Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

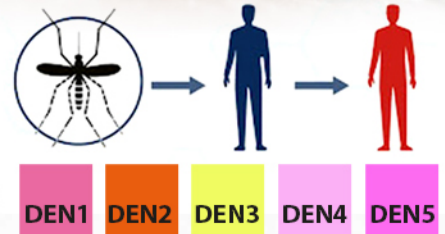


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



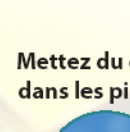
Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie



MALIKILÉ Sensibilisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

P.16



P.21



P.26



/ Une /

Épidémie de Dengue :
Une situation alarmante

P.4

/ Breves /

Etats généraux de l'éducation : Journées d'échanges sur la fonction enseignante au Mali P.12
Départ de la Minusma : Plus de 800 milliards f CFA pour atténuer son impact P.13
Trafic de stupéfiant : Une quantité énorme de drogues saisie, quatre individus aux arrêts P.14
Bandiagara : Les femmes déplacées à l'école d'apprentissage P.15

/ Actualité /

Justice internationale : P.17
1569 personnes ont reçu des réparations dans l'affaire Al Faqi Al Mahdi
El Ghassim Wane : « L'opération de retrait de la Minusma a été complexe et difficile » P.19

/ Politique /

CEDEAO – Mali : Un conflit en vue ? P.27
Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption :
Choguel préside la cérémonie de lancement P.29

/ Culture & Société /

Formation professionnelle : P.33
Quand les stages tournent au harcèlement sexuel...

/ International /

Burkina Faso, Niger et Mali : Le chef terroriste, Iyad ag Ghali, menace ! P.34
Terrorisme au Bénin : Deux soldats tués par une bombe artisanale dans le nord P.35
Sénégal : La justice rétablit Ousmane Sonko sur les listes électorales P.36

/ Sport /

CAN 2023 P.38
Adama Traoré «Malouda» ne jouera pas avec le Mali

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

- Gérant: Moctar Sow
- Redacteur en Chef:
- Rédaction Générale: Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- Service Commercial: Youssef Diarra
- Secrétariat: Fatou SISSOKO



Épidémie de Dengue

Une situation alarmante

L'épidémie de Dengue continue de se propager, suscitant une grande préoccupation au sein des autorités sanitaires. Au cours de la dernière semaine, 246 cas suspects ont été notifiés, parmi lesquels 29 cas ont été confirmés et malheureusement 5 décès ont été enregistrés. Cette épidémie nécessite une réponse urgente et des mesures de prévention efficaces pour contenir sa propagation.

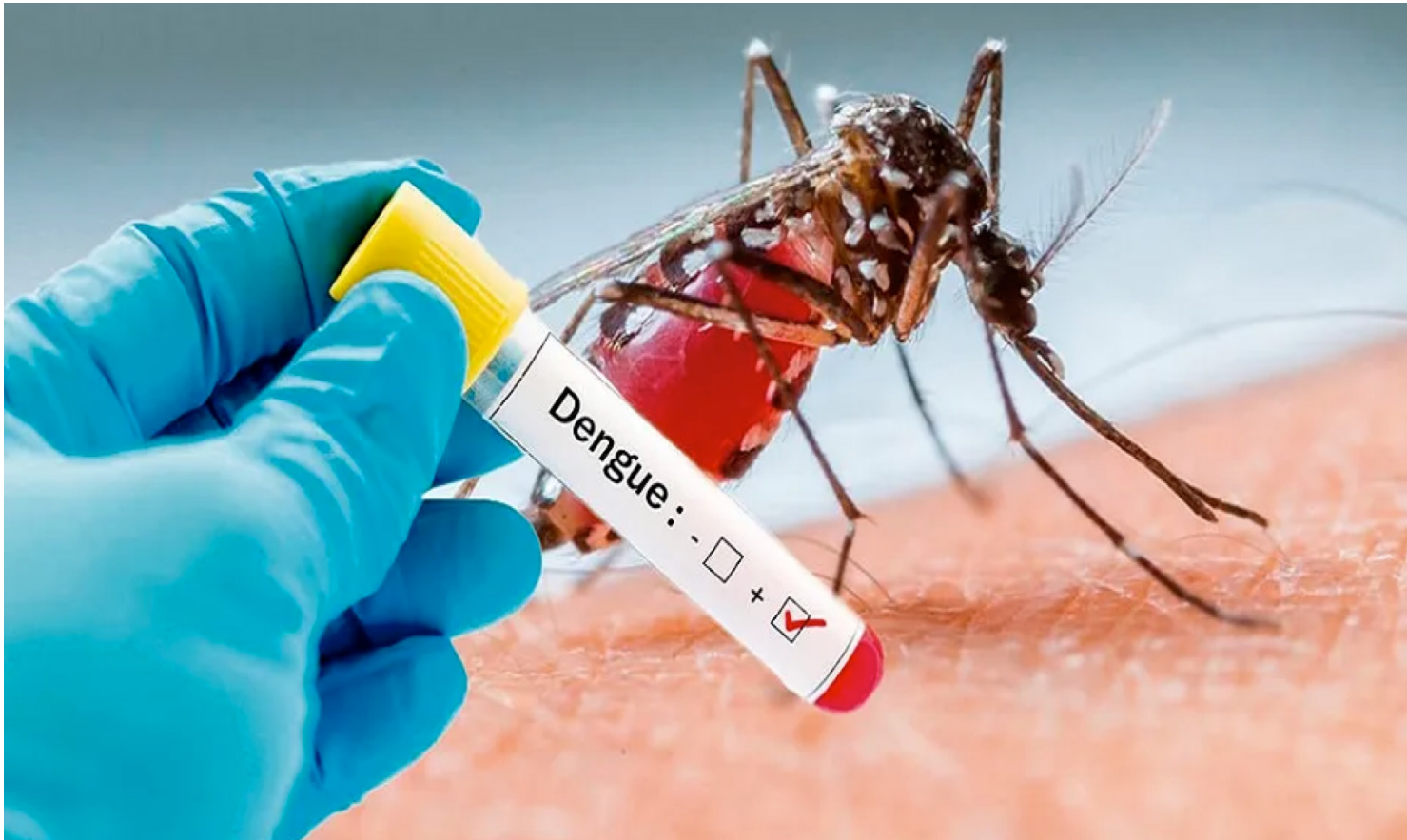
Actuellement, 9 cas graves sont en traitement, dont 4 au CHU du point G, 1 à l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti

et 4 à la Polyclinique Golden Life de Bamako. De plus, 12 cas de la maladie à virus Zika, dont 2 cas de co-infection Dengue-Zika, ont été confirmés grâce aux examens de routine effectués par le laboratoire du Centre Universitaire de Recherche Clinique (UCRC) du point G. Une recherche active des cas est en cours dans les formations sanitaires afin de mieux évaluer la situation.

À ce jour, les chiffres de l'épidémie de Dengue sont alarmants. On compte 4 427 cas suspects, 629 cas positifs et 29 décès, ce qui représente une

létalité de 4,61%. Dix-neuf districts sanitaires sont touchés dans six régions sanitaires. En ce qui concerne la maladie à virus Zika, il y a 12 cas confirmés, sans aucun décès, et 2 cas de co-infection Dengue-Zika. Sept districts sanitaires sont touchés dans la région de Koulikoro et le District de Bamako.

Sur les 31 échantillons positifs, deux sérotypes, VDEN-1 et VDEN-3, ont été isolés. Cette information est cruciale pour mieux comprendre la propagation de la maladie et adapter les stratégies de lutte. Les résultats



alarmants de ces enquêtes doivent alerter toutes les couches sociales.

La situation nécessite une mobilisation des ressources et une coordination entre les acteurs de la santé. Des réunions stratégiques hebdomadaires sont en cours avec les partenaires techniques et financiers (PTF) afin de discuter des mesures à prendre et de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face à cette épidémie. Le Département des Opérations d'Urgence de Santé

Publique est pleinement engagé dans cette lutte et met tout en œuvre pour contenir la propagation de la Dengue. De plus, une campagne de sensibilisation doit être lancée au plus vite pour informer les populations sur la pandémie et les moyens de prévention.

L'épidémie de Dengue représente une menace sérieuse pour la santé publique. Les chiffres cumulés et les cas graves signalés indiquent la nécessité d'une action immédiate. Il

est essentiel de renforcer les mesures de prévention, telles que l'élimination des gîtes larvaires, l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et la sensibilisation de la population aux symptômes de la Dengue. Une coordination efficace entre les autorités sanitaires, les professionnels de la santé et les communautés locales est primordiale pour contenir cette épidémie et protéger la population.

■ **Moctar Sow**



Institut National de Prévoyance Sociale

(I.N.P.S)

Bamako, le20(.....)


Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°01 /INPS 2024

L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), sur financement de son budget de l'exercice 2024, lance L'Avis d'Appel d'Offres Ouvert (DAOO N° 01) relatif aux **GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRÉVOYANCE SOCIALE (I.N.P.S) EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS.**

Les sociétés ou entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le dossier à la Direction Financière et Comptable de l'INPS tous les jours ouvrables de 08 heures à 15 heures contre paiement de la somme non remboursable de : **Cent mille (100 000 FCFA).**

La séance d'ouverture des plis aura lieu **le Jeudi 18 Janvier 2024 à 13 heures 00 mn.** dans la salle du Conseil d'administration de l'INPS au 1^{er} étage, Direction Générale sise Square Patrice Lumumba en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

Les offres doivent être déposées au Secrétariat Particulier du Directeur Général au plus tard le **Jeudi 18 Janvier 2024 à 12 heures 30 mn.** Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de: **4 000 000 FCFA pour le lot 1, un montant de 3 000 000 pour le lot 2 et pour le lot 3.**


OUSMANE KARIM COULIBALY
Chevalier de l'ordre national



Institut National de Prévoyance Sociale

(I.N.P.S)

Bamako, le20.....

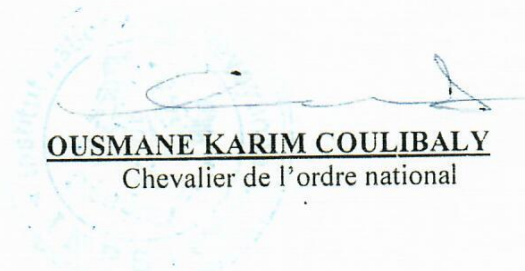
Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°02 /INPS 2024

L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), sur financement de son budget de l'exercice 2024, lance L'Avis d'Appel d'Offres Ouvert (DAOO N° 02) relatif à **L'ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE (I.N.P.S) EN TROIS (03) LOTS DISTINCT**

Les sociétés ou entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le dossier à la Direction Financière et Comptable de l'INPS tous les jours ouvrables de 08 heures à 15 heures contre paiement de la somme non remboursable de : **Cent mille (100 000 FCFA)**.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le **Judi 18 Janvier 2024 à 13 heures 30 mn** dans la salle du Conseil d'administration de l'INPS au 1^{er} étage, Direction Générale sise Square Patrice Lumumba en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

Les offres doivent être déposées au Secrétariat Particulier du Directeur Général au plus tard le **Judi 18 Janvier 2024 à 12 heures 30 mn** Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de: **4 000 000 FCFA pour le lot 1, un montant de 3 000 000 pour le lot 2 et pour le lot 3.**


OUSMANE KARIM COULIBALY
Chevalier de l'ordre national

■ Siaka Diamoutene



La #CEDEAO reconnaît finalement le renversement du pouvoir de Bazoum. Cette déclaration intervient au lendemain de la visite d'une autorité du gouvernement américain à Niamey. L'émissaire des USA a même conditionné le soutien de son pays au nouveau pouvoir de Niamey à une transition courte. Certains disent que les maîtres du monde veulent un an. Yako #Bazoum.



COMMUNIQUE

La Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) voudrait apporter les clarifications suivantes, en ce qui concerne la République du Niger.

1. Jusqu'à sa 64^{ème} Session ordinaire tenue le 10 décembre 2023, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement voyait dans la situation survenue au Niger une tentative de coup d'Etat, et considérait toujours S.E.M. Mohamed BAZOUM comme le Président de la République du Niger, Chef de l'Etat.
2. Du fait de cette position, le Niger n'était pas suspendu des organes de décision de la CEDEAO et les membres du gouvernement de S.E.M. BAZOUM étaient habilités à représenter le Niger aux réunions statutaires de la CEDEAO.
3. Le Sommet du 10 décembre a reconnu que le gouvernement de S.E.M. Mohamed BAZOUM avait été effectivement renversé par un coup d'Etat militaire. Par conséquent, à compter du 10 décembre 2023, le Niger est suspendu de l'ensemble des organes de décision de la CEDEAO, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Abuja, le 14 décembre 2023

■ Perzan Fondateur du Pat



J'ai vu un ami soudeur assis au grin toute la journée désespéré
Tellement triste

■ Wassa TV



#ANPE | Cérémonie de Remise de kits d'insertion en Saponification et de M a - chines à Coudre au Groupement de Femme artisane de Kati et Bamako.



■ Guy François Dembélé



La France découvre à 3000 m de profondeur en Lorraine, un phénoménal gisement d'hydrogène classé comme le plus grand au monde.

■ Abdramane Diallo



Que de temps perdu pour ce qui était inéluctable!

Rien n'arrête un Peuple décidé à défaire les cordes de sa servitude quelqu'en soit le coût; rien! pas même les manœuvres dilatoires, les chantages téléguidés encore moins les atermoiments des lâches qui rament à contre-courant des aspirations de leur Peuple.

Personne n'est en retard ni en avance, chacun suit son rythme!

Courage au brave peuple

#Be kunu kuma yi ka sogomada ye



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

COMMUNIQUE

La Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) voudrait apporter les clarifications suivantes, en ce qui concerne la République du Niger.

1. Jusqu'à sa 64^{ème} Session ordinaire tenue le 10 décembre 2023, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement voyait dans la situation survenue au Niger une tentative de coup d'Etat, et considérait toujours S.E.M. Mohamed BAZOUM comme le Président de la République du Niger, Chef de l'Etat.
2. Du fait de cette position, le Niger n'était pas suspendu des organes de décision de la CEDEAO et les membres du gouvernement de S.E.M. BAZOUM étaient habilités à représenter le Niger aux réunions statutaires de la CEDEAO.
3. Le Sommet du 10 décembre a reconnu que le gouvernement de S.E.M. Mohamed BAZOUM avait été effectivement renversé par un coup d'Etat militaire. Par conséquent, à compter du 10 décembre 2023, le Niger est suspendu de l'ensemble des organes de décision de la CEDEAO, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Abuja, le 14 décembre 2023

■ Ammy Baba Cisse



« EDM SA consomme 20 citernes d'EDM SA par jour soit 45000 litres par jour soit 900 000 litres. 150 millions de litres équivalent à environ 5 mois et demi de consommation d'EDM SA» Modibo Mao Makalou, économiste malien.



■ Bèki Takè



Couvre feu de 20h00 à 05h00 dans la région de Kidal.

Malick Konate



Il est troublant de constater que lorsque l'on dénonce les tares de la société, en particulier ceux du dirigeant actuel, cela est considéré comme une perturbation de l'ordre public. Cependant, lorsque l'on bloque les rues et les principales artères du pays pour soutenir le souverain en place, cela est autorisé et même encouragé.

C'est une injustice flagrante qui soulève des questions sur l'équité et la partialité de notre système. Il est essentiel que nous promouvions un traitement équitable pour tous, où la liberté d'expression ne serait pas sélective ou réprimée de manière arbitraire.

#Bèki_Takè #HaltInjustice

Malick Konate



#Mali - #OnVeutCourant : Le délestage est une situation désastreuse pour l'économie, car elle entrave son développement et entraîne la disparition des petits métiers de subsistance. Lorsque l'approvisionnement en électricité est instable et imprévisible, les entreprises et les commerces en souffrent lourdement. Cela met en péril la survie des

petites entreprises et des travailleurs indépendants qui dépendent de ces activités pour subvenir à leurs besoins. Les artisans utilisant des outils électriques ou des machines voient leur capacité de production diminuer, ce qui affecte leur rentabilité et leur capacité à répondre à la demande. De plus, avec des coupures d'électricité fréquentes, les entreprises sont contraintes de fermer temporairement, entraînant une perte de revenus et potentiellement des licenciements. Cette situation précaire peut également dissuader les investisseurs étrangers, affectant ainsi la croissance économique globale du pays.

#Bèki_Takè #StopEDM



■ Yeah Samake



CHERS AMIS,

Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur d'être interviewé par Al Jazeera concernant des sujets cruciaux qui touchent notre cher Mali et la région du Sahel. Nous avons discuté des défis sécuritaires, politiques, et socio-économiques auxquels nous faisons face.

La sécurité dans notre région est plus qu'une question militaire ; elle englobe également la stabilité politique et le développement économique. J'ai partagé ma vision pour un avenir où la paix, la démocratie et le progrès économique travaillent de concert pour le bien-être de tous nos citoyens.

Je vous invite à rejoindre cette conversation importante. Votre voix et vos idées sont essentielles pour façonner l'avenir du Mali et de la région du Sahel. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur et plus sûr pour tous.

#Mali #TransitionPolitique #Sahel #Sécurité #Développement #Démocratie

Rappelons nous toujours que **#DIRIGERCESTSERVIR**



■ Ammy Baba Cisse



Une dame qui était sur un plateau Facebook a dit d'espérer que les coupures finissent d'ici le 31. Elle parle au nom de la vieille ministre

SALON DES
MEDIAS
DU MALI

3 EME
ÉDITION



DU 09 AU 12 MAI
2024

l o a d i n g . . .

Etats généraux de l'éducation : Journées d'échanges sur la fonction enseignante au Mali

Le ministre de l'éducation nationale, Dr Amadou Sy Savané et son collègue de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Pr Boureima Kansaye ont co-présidé ce jeudi 14 décembre 2023 dans la salle de réunion du département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique la cérémonie d'ouverture des travaux des journées d'échanges sur la fonction enseignante au Mali.

Ces échanges ont pour objectif de proposer des stratégies de renforcement des ressources enseignantes pour des besoins du système éducatif dans un contexte de refondation de ce système.

Il s'agira pour les participants d'analyser et de proposer des solutions sur les thématiques suivantes: la formation des enseignants, la gestion des enseignants et le contexte professionnel et social des enseignants. Les

deux Chefs de département en charge de l'éducation ont mis l'accent sur l'importance de ces échanges.

Dans leurs interventions, ils ont prôné une éducation de qualité. Les deux responsables scolaires ont rappelé les nombreux défis liés à la fonction enseignante ainsi que la décision de changement qui doit être l'objectif visé par tous les acteurs de l'école pour l'amélioration du système éducatif malien.

Le Ministre de L'Education Nationale, Dr Amadou Sy Savané en abordant dans le même sens que son collègue de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dira qu'accroître l'efficacité du système éducatif, c'est optimiser les situations pour tous et en priorité, les enseignants dans le cadre de leur formation initiale et continue, de suivi de cette formation, de la gestion de leur carrière mais aussi et surtout de la valorisation sociale de la fonction enseignante.

Ces journées d'échanges dureront du 14 au 15 Décembre 2023.

CELLULE DE COM MEN



Départ de la Minusma Plus de 800 milliards f CFA pour atténuer son impact

L'État vient de révéler sa stratégie nationale d'atténuation de l'impact socio-économique du retrait de la Minusma et son plan d'action 2024-2026. Ce programme de plus de 800 milliards de franc CFA vise à porter assistance sur une période de trois ans aux 6 391 anciens travailleurs nationaux de la Minusma. L'annonce a été faite au terme d'une rencontre organisée ce mardi 12 décembre 2023 par le ministère de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le plan d'action de la stratégie est articulé en quatre axes principaux. Il s'agit des mesures urgentes, du développement des compétences, de la promotion de l'emploi et l'esprit d'entrepreneuriat, de l'appui aux entreprises et la fourniture des services sociaux de base. Ce plan d'un coût de plus de 809 milliards de francs CFA sera mise en œuvre dans un délai de trois ans. Plus précisément du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Il vise entre autres à créer de nouveaux emplois afin d'atténuer la pression sur les anciens travailleurs de la mission onusienne et de renforcer les capacités des jeunes femmes.

Selon la mission onusienne, le personnel malien affecté par son départ est estimé à 6 361 employés dont 3 390 emplois directs. Ces derniers sont répartis entre 1 116 fonctionnaires et 2 274 vacataires ou contractuels. La mission note aussi avoir permis 2 971 emplois indirects avec des sociétés partenaires.

Selon la Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, Bagayoko Aminata Traoré, ce programme constitue « une réponse aux inquiétudes et appréhensions que les Maliens concernés peuvent ressentir dans le cadre de la fourniture des services sociaux de base ».

Un projet qui, sera bien s'il est bien utilisé !

Pour l'économiste Oumar Bitibaly, les bénéficiaires de cette stratégie doivent créer des projets ayant un impact positif sur leur vie et sur l'économie du pays. Selon lui, ce plan d'action pourrait, s'il est bien mis en œuvre, atténuer les conséquences du retrait de la Minusma tant sur le plan de la création d'emplois, mais aussi dans la mise en œuvre des projets à impact rapide dans les anciennes zones de déploiement de la mission onusienne.

Oumar Bitibaly, économiste

Studio Tamani



Trafic de stupéfiant

Une quantité énorme de drogues saisie, quatre individus aux arrêts

Les éléments de la brigade des stupéfiants sous la houlette du commissaire divisionnaire Ibrahim Koné, commandant de ladite unité ont mis aux arrêts, sur deux affaires différentes, quatre (04) individus, présumés dealers, les 11 et 12 décembre 2023 à Bamako.

Les investigations ont permis la découverte et la saisie (86) briques de cannabis, en plus d'une quantité en vrac, de la cocaïne, plusieurs doses de crack, Hachis et d'Off, dérivés de l'héroïne ou de la cocaïne. Trois (03) motos et du matériel rentrant dans la transformation, vente et la consommation de drogue, ont également été saisis par les policiers.

En effet, dans la dynamique de lutter plus efficacement contre la criminalité sous toutes ses formes, tel instruit par le Directeur Général de la Police Nationale, Commissaire Général de Brigade Soulaïmane TRAORÉ, sous le leadership du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, plusieurs arrestations et saisies de produits prohi-

bés sont opérées par les limiers au quotidien, dont la plupart n'est pas mise sous presse.

Interpellés successivement en espace de 48 heures et dans différents lieux stratégiques de vente et de consommation de produits stupéfiants, ces présumés dealers étaient la plupart fournisseurs ou revendeur dans la capitale malienne. Il s'avère que parmi les (04) individus, trois (03) d'entre eux s'adonnaient à la transformation et la vente des produits stupéfiants dans leur mini laboratoire et au compte d'un individu déjà, activement recherché pour d'autres affaires. L'enquête reste ouverte dans le but d'interpeller d'éventuels complices.

Ces arrestations et saisies de stupéfiants, opérées par la Brigade des Stup, d'une valeur marchande estimée à plusieurs millions, témoignent l'engagement des hommes à lutter contre le trafic de drogue. Aussi, mettront un coup d'arrêt dans les activités illicites des dealers à Bamako. Les mis en cause seront mis à la disposition de la Justice pour déterminer leur sort.

Le chargé de l'Unité sus-indiquée joint sa voix à celle des Autorités policières, en exhortant la population à plus de vigilance et de collaboration, afin de lutter contre la criminalité et la délinquance sous toutes ses formes.

Cellule de communication de la police nationale du Mali



Bandiagara

Les femmes déplacées à l'école d'apprentissage

Elles sont nombreuses ces femmes qui ont quitté leurs villages à cause de l'insécurité et venir chercher refuge dans la ville de Bandiagara. Depuis un mois, une dizaine d'entre elles sont initiées à la fabrication et à la commercialisation du savon. L'initiative est de la société coopérative des femmes dénommée Godu- Kadu- Nèma en dogon et (corps sain) en français.

Elle vise à alléger les souffrances des bénéficiaires.

Aissata Karembé, une des déplacées du village de Denguembèrè à Bandiagara et bénéficiaire de cette session d'apprentissage. Elle affirme qu'une telle initiative favorise leur insertion socio-professionnelle. « On fabrique le savon pour subvenir à nos besoins. C'est une formation très importante et on a appris beaucoup de choses » dit-elle. Ces femmes produisent au quotidien 35 à 40 cartons de savons.

Pour Kadidia GUINDO formatrice, à terme, les déplacées sauront fabriquer des savons en boule, le savon Kouli-

koro et le savon en liquide. La société coopérative des femmes Godu Kadu Nèma s'investit à apporter des réponses adéquates aux femmes déplacées. Sa directrice Mme Tembely Habi Poudiougou, demande plus d'aide pour atteindre ses objectifs. « Nous avons formé 10 femmes déplacées en fabrication de savon. Une formation que LE WILDFA à travers le développement social et la prise en charge. On souhaite plus de soutien, car nous sommes une association des femmes déplacées et le besoin est pressant » martèle la directrice.

En-dehors de la savonnerie, la société coopérative des femmes de Bandiagara fait la transformation des produits locaux, l'embouche et l'aviculture.

Don à des déplacés de Bamako!

Les déplacés de Bamako également ont reçu des dons en vivres et non vivres, ce mercredi 13 décembre 2023. Il s'agit de déplacés des sites de Garantiguibougou et du Centre Mablen. 400 familles ont bénéficié de riz, du mil, du sucre, de l'huile et des couvertures. Ils demandent au donateur, l'ONG direct Aid et des bonnes volontés, à les soutenir.

Fatoumata Dembélé et Sidiki Dembélé sont respectivement les portes paroles des bénéficiaires.

Studio Tamani





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux

niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Justice internationale

1569 personnes ont reçu des réparations dans l'affaire Al Faqi Al Mahdi



C'est ce qui ressort de la première réunion du Comité de pilotage pour la Coordination et le Suivi du projet de «réhabilitation et de valorisation des bâtiments protégés de Tombouctou», organisée ce jeudi 14 décembre 2023 par le Fonds au Profit des Victimes (FPV) en collaboration avec la Cour Pénale Internationale (CPI), le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, ainsi que l'UNESCO au Mali.

L'objectif de cette réunion du comité de pilotage est de réunir les principaux partenaires afin de partager les résultats obtenus lors des travaux de réparation, de discuter

des enjeux de leur mise en œuvre et d'identifier des pistes pour maximiser leur impact.

Il est important de rappeler qu'en 2012, suite à la destruction des mausolées et de la porte sacrée de la Mosquée de Sidi Yehia à Tombouctou, le Gouvernement du Mali a saisi la CPI pour enquêter sur les crimes commis contre ces monuments protégés et inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ces enquêtes ont abouti à un premier procès contre M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi. Le 17 août 2017, la Chambre de première instance VIII de la CPI a rendu une Ordonnance de réparation (ICC-01/12-01/15-236-FRA) re-

connaissant que le crime commis par M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi a causé : (i) un préjudice moral à la population malienne et à la communauté internationale, (ii) un préjudice économique et moral à la communauté de Tombouctou, (iii) un préjudice économique et moral aux descendants des Saints enterrés dans les mausolées, aux maçons et aux gardiens. La cour a fixé la responsabilité de M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi à deux millions sept cent mille euros (2 700 000 €) en faveur des victimes de son crime. Le Fonds au Profit des Victimes est chargé de mettre en œuvre le programme de réparation, qui comprend des réparations individuelles

et collectives allant de l'indemnisation aux mesures symboliques, économiques et psychologiques, ainsi qu'à la réhabilitation des bâtiments protégés.

Aude le Golf, cheffe du Bureau du FPV au Mali, expliquera qu'Al Mahdi Al Faqi étant insolvable, le Fonds a entrepris des efforts pour collecter les fonds nécessaires au financement des réparations (1 771 083 900 CFA) et des coûts liés à leur mise en œuvre (459 169 900 CFA). À ce jour, le Fonds a sécurisé une somme totale de 1 902 275 300 CFA grâce à la contribution de l'Allemagne, du Canada, de l'Italie, du Royaume de Norvège et du Royaume-Uni. Le Fonds continue ses efforts pour collecter les fonds nécessaires dans leur intégralité. Quant aux réparations individuelles, elles ont été mises en œuvre de mars 2019 à octobre 2023 car la CPI a accordé une réparation individuelle aux personnes considérées comme ayant le plus souffert de la destruction des bâtiments protégés, c'est-à-dire les personnes ayant un lien exclusif avec ces bâtiments. Les indemnités individuelles visent à réparer le préjudice économique, le préjudice moral ou les deux. Il s'agit d'une compensation monétaire dont le montant confidentiel varie en fonction du préjudice subi. Le nombre de victimes potentiellement éligibles avait été initialement estimé par le Fonds, dans son plan d'implémentation, à 1217 personnes, dont 1000 pour le préjudice moral et 217 pour le préjudice économique. Cette évaluation était basée sur les échanges préliminaires avec les représentants des différentes familles descendant des saints dont les mausolées ont été détruits et des personnes ressources ayant une connaissance approfondie de Tombouctou. À ce jour, 1569 personnes, dont 829 femmes, ont reçu des réparations indivi-

duelles par le FPV.

En ce qui concerne la cérémonie de remise de l'euro symbolique, conformément à l'ordonnance de réparation rendue par la Cour pénale internationale pour le crime de guerre de destruction de bâtiments protégés, les autorités maliennes et le Fonds au profit des victimes ont conjointement organisé, le 30 mars 2021, une cérémonie de remise d'un euro symbolique à l'État malien et à la communauté internationale. Cette réparation symbolique répond à la préoccupation des juges de reconnaître l'impact de la destruction des bâtiments protégés au-delà de Tombouctou. Les juges ont en effet considéré qu'en plus des habitants de Tombouctou, qui ont subi des préjudices particulièrement graves leur donnant ainsi droit à des mesures de réparations spécifiques, le peuple malien dans son ensemble et l'humanité toute entière avaient également droit à une réparation symbolique en raison de la valeur inestimable et universelle des bâtiments détruits.

En ce qui concerne les réparations collectives, Mme Aude le Golf a déclaré que la CPI a établi que la destruction des bâtiments protégés a eu des impacts négatifs sur la communauté de Tombouctou, tant sur le plan moral, social, économique que culturel. Le tissu social et économique de Tombouctou a été désorganisé en raison des déplacements massifs, de l'interdiction de certaines activités par les femmes et les artistes, de la fermeture d'espaces de loisirs et d'hôtels, marquant ainsi l'arrêt du tourisme, qui est une source principale de revenus pour la ville. Par conséquent, sept mesures de réparations collectives ont été ordonnées pour répondre aux préjudices matériels, économiques, sociaux et psychologiques de la communauté de Tombouctou.

Le Fonds les met en œuvre à travers trois dispositifs : 1) Le Dispositif de Restauration du Patrimoine Culturel, 2) Le Dispositif de commémoration, 3) Le Dispositif de Résilience Économique. Un soutien psychosocial est fourni de manière transversale aux trois dispositifs. Les réparations collectives constituent la majeure partie des réparations accordées dans l'affaire Al Mahdi et sont mises en œuvre en collaboration avec trois partenaires, à savoir CFOGRAD, la Fondation CIDEAL et l'UNESCO, grâce à la coopération des autorités nationales, régionales et locales. Le Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme a mis en place le 23 mai 2022 un Comité de pilotage chargé de coordonner et de suivre les mesures de réparations collectives concernant l'entretien et la réhabilitation des bâtiments protégés de Tombouctou. Le Gouvernorat de la Région de Tombouctou a également créé la Commission régionale de coordination et de suivi des mesures de réparations collectives, relatives à l'entretien et la réhabilitation des bâtiments protégés de Tombouctou, dans le cadre des cérémonies commémoratives et du soutien à la relance de l'économie locale, grâce au Fonds au profit des victimes, le 5 juillet 2022...

En tant que représentant du Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme au comité de pilotage, M. Thiam, secrétaire général par intérim, tient à remercier sincèrement, au nom du gouvernement malien, les partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds au profit des Victimes (FPV) de la Cour Pénale Internationale (CPI) et l'UNESCO, dont les contributions financières ont permis la réalisation des activités du projet.

■ **Bokoum Abdoul Momini**

www.malikile.com

El Ghassim Wane : « L'opération de retrait de la Minusma a été complexe et difficile »

Entamé le 1er juillet dernier, le processus de retrait de la MINUSMA est presque bouclé. Après 10 ans de présence, la mission onusienne quitte le Mali, où elle a longtemps été décriée par une grande partie de la population, qui regrettait son inefficacité et son inadaptation face à la complexe crise malienne.

Le Mauritanien El Ghassim Wane, nommé le 15 mars 2021 et arrivé au Mali en mai de la même année, aura passé un peu plus deux ans comme chef de la mission. Dans cette longue interview exclusive, il revient sur la rétrocession des bases, les polémiques dans la région de Kidal, l'après 31 décembre 2023, le rapport sur Moura, l'avenir de l'Accord pour la paix et fait un bilan des 10 années de la MINUSMA.



La MINUSMA a organisé une cérémonie de clôture à son quartier général le 11 décembre pour marquer le départ de la mission. Quelle appréciation faites-vous du processus de retrait ?

La cérémonie qui a eu lieu le 11 décembre était destinée à marquer symboliquement le départ de la mission du Mali, à la suite de la demande faite à cet effet par les autorités de la Transition et de l'adop-

tion subséquente par le Conseil de sécurité de la Résolution 2690. Dans les faits, nous avons déjà fermé les dix bases qui devaient l'être d'ici au 31 décembre 2023. Les trois restantes (Bamako, Gao et Tom-

bouctou) seront converties en sites de liquidation à partir du 1er janvier 2024. Mais, même s'agissant de ces dernières emprises, nous avons déjà procédé à une rétrocession partielle aux autorités maliennes de la base



de Gao et nous transférerons celle de Sénou, à Bamako, d'ici la fin du mois. Pour Tombouctou, tout est fait pour accélérer la cadence et assurer la remise de l'emprise au plus tard en février de l'année prochaine. Plus des deux tiers de nos personnels civils et en uniforme ont déjà quitté le Mali. Tous les personnels restants, à l'exception de ceux qui seront impliqués dans la liquidation de la mission, auront quitté le Mali d'ici la fin de l'année. Nous sommes évidemment satisfaits des résultats obtenus. Réussir le pari d'un retrait dans les délais fixés était loin d'être acquis, compte tenu de l'environnement sécuritaire, de l'envergure de la mission, de l'immensité de notre théâtre d'opération et d'autres contraintes, y compris logistiques.

Les Nations unies craignaient que le délai prévu pour le retrait ne soit trop court. Finalement,

ment, le défi a été relevé ?

Il est évident que le délai prescrit pour le retrait est exceptionnellement court. C'est une réalité ! Dans une situation normale, une opération de retrait de cette envergure prend beaucoup plus de temps. La question n'est pas que logistique et sécuritaire, il s'agit aussi d'assurer un transfert adéquat des tâches entre la mission qui part et les autorités du pays hôte et, le cas échéant, avec l'équipe-pays des Nations unies, qui regroupe les Agences, Fonds et Programmes de l'organisation, et d'autres acteurs, de manière à ce qu'il y ait une certaine continuité dans l'effort. Il faut, dans toute la mesure du possible, éviter des vides qui seraient préjudiciables à la stabilité du pays. Une fois que le délai fut déterminé, notre responsabilité était d'œuvrer à la réalisation

de l'objectif fixé en préservant par dessus tout la sécurité de nos personnels. C'est ce qui a été fait, grâce au dévouement et au professionnalisme des personnels nationaux et internationaux de la MINUSMA, qui ont travaillé d'arrache-pied et fait montre d'une résilience et d'une créativité remarquables pour surmonter les difficultés rencontrées. Il a fallu aussi une bonne coordination avec notre siège à New York, qui nous a apporté tout le soutien nécessaire, ainsi qu'avec les pays contributeurs de troupes et de personnels de police. Il est crucial de relever que, dès le départ, des mécanismes de coordination ont été mis en place avec les autorités maliennes, tant au niveau national que local, avec pour objectif de faciliter un retrait ordonné et en toute sécurité. Il y a eu indéniablement des difficultés, mais je me réjouis de ce que l'objectif commun

d'un retrait d'ici à la fin de l'année soit maintenant sur le point d'être réalisé.

La mission a dénoncé des contraintes dans son processus de retrait, notamment des autorisations de vols non accordées. Cela vous a-t-il obligé à vous adapter ?

On ne le dira jamais assez : le retrait de la MINUSMA est une opération d'une très grande complexité et les délais prescrits sont sans précédent pour une mission de cette envergure. Il a donc fallu s'adapter continuellement, en gardant à l'esprit l'impératif du respect du délai convenu, que nos partenaires maliens, et c'est parfaitement légitime, ont régulièrement rappelé, et celui de la sécurité de nos Casques bleus, qui revêt une importance d'autant plus grande que nous sommes la mission la plus dangereuse jamais déployée par les Nations unies. Oui, il y a eu des difficultés et nous nous en sommes ouverts à nos interlocuteurs maliens, dans le cadre des mécanismes de coordination mis

en place pour faciliter le retrait, en plus des discussions que notre siège à New York a régulièrement eues avec la Mission permanente de la République du Mali auprès des Nations unies. En tant que partenaires devant œuvrer ensemble et en bonne intelligence à l'exécution de la Résolution 2690, il était important que nous puissions échanger en toute franchise sur le processus, sur nos préoccupations respectives et sur les difficultés rencontrées pour essayer de trouver les solutions les plus idoines.

Certains Maliens ont dénoncé une trahison de la part de la mission. Les autorités ont évoqué un non-respect de la résolution des Nations unies, notamment pour la rétrocession des bases de la région de Kidal. Pourquoi avoir fait le choix de partir sans cérémonie de rétrocession ?

Je voudrais tout d'abord souligner que dans la très grande majorité des cas (Ogossagou, Douentza, Goundam, Ménaka, Mopti, Ansongo, entre autres), la fermeture de nos emprises et leur rétrocession

se sont très bien passées, à la satisfaction et du gouvernement malien et de la MINUSMA. Cela dénote d'un degré élevé de coordination et de collaboration. Pour revenir plus directement à votre question, il importe d'abord de rappeler qu'avant le début du processus de retrait nous avons élaboré un chronogramme tenant compte de plusieurs facteurs, notamment logistiques et sécuritaires. Ce plan a été partagé avec les autorités maliennes et, lorsque des ajustements ont dû être opérés du fait de contraintes totalement indépendantes de notre volonté, ceux-ci furent également communiqués, dans l'esprit du partenariat qui sous-tend la bonne mise en œuvre de la Résolution 2690. La fermeture des bases de la mission a été exécutée dans les périodes prévues. Cela n'a pu être le cas à Kidal, où la période envisagée a dû être réaménagée du fait d'impératifs sécuritaires. Je l'ai dit, et le Conseil de sécurité l'a souligné, la sécurité de nos Casques bleus est une préoccupation primordiale. Dans un contexte marqué par l'absence d'un mandat substantif à la suite de la demande de retrait et





de la résolution du Conseil, la réduction drastique de nos capacités à nous protéger et l'augmentation très significative des risques sécuritaires, nous avons la responsabilité, l'obligation, de ne pas mettre la vie de nos personnels davantage en danger. Que ce soit lors des retraits de Ber, dans la région de Tombouctou, ou des bases situées dans la région de Kidal, nous avons fait face à des attaques et sommes, à plusieurs reprises, passés tout près de la catastrophe. Nous devons tous être soulagés qu'aucun Casque bleu n'ait perdu la vie dans ces opérations, même s'il y a eu des blessés nombreux : c'est un motif de satisfaction pour la mission, pour les pays contributeurs de troupes et de personnels de police, ainsi que pour les familles et proches des Casques bleus, et pour l'ensemble des États membres des Nations unies, étant donné que la mission a été mandatée par le Conseil de sécurité en leur nom.

Les autorités de la Transition étaient-elles informées de

vos départ précipité de Kidal et de l'intention de ne pas faire de cérémonie de rétrocession ?

Comme indiqué plus haut, nous avons établi avec les autorités maliennes des canaux de communication multiples et à différents niveaux pour assurer une exécution aussi efficace et efficiente que possible du retrait de la mission. Dans ce cadre, nous échangeons régulièrement et dans le détail sur tous les aspects du processus de retrait, son évolution et nos préoccupations respectives.

Je crois que tous les acteurs concernés avaient conscience qu'un retrait dans des délais si courts, quelle que soit par ailleurs la bonne volonté des uns et des autres, ne pouvait être sans difficultés, d'autant qu'il est intervenu à un moment où le processus de paix était paralysé. Il peut y avoir des appréciations divergentes de ce qui s'est passé. Mais nous pouvons tous nous féliciter de ce qu'il est maintenant certain que le délai convenu pour le retrait sera

respecté.

Une impression générale s'est dégagée, celle d'avoir favorisé les groupes armés, notamment la CMA, en agissant ainsi. Que répondez-vous ?

L'opération de retrait de la MINUSMA a été exécutée dans des conditions dont on ne soulignera jamais assez la complexité et la difficulté. Dans des situations de ce type, il n'est pas rare que des critiques soient entendues de la part des parties. Il ne vous a pas échappé que nous avons aussi fait l'objet de critiques de la part des Mouvements signataires. Notre unique objectif était d'assurer la bonne exécution de la résolution 2690. Et, dans cette entreprise, nous ne nous sommes jamais départis des principes qui gouvernent le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations unies. Oui, il y a eu des incompréhensions et des questionnements, mais tout ceci est maintenant derrière nous. L'important, c'est la poursuite du processus de stabilisation, de paix et récon-

ciliation et, pour cela, le Mali, qui appartient à la famille des Nations unies, pourra toujours compter sur le soutien indéfectible de l'organisation. La MINUSMA part, mais les Nations unies, à travers leurs Agences, Fonds et Programmes, restent pour continuer et renforcer la coopération existante.

Après cette phase de retrait, une nouvelle, dite de liquidation, va débuter le 1er janvier 2024. En quoi consiste-t-elle ? Comment de temps va-t-elle durer ? Quels personnels sont prévus à cet effet ?

Cette phase est mise à profit pour faire transporter hors du Mali les matériels et équipements, notamment ceux appartenant aux contingents qui n'ont pu être rapatriés avant la fin du retrait, ainsi que pour gérer tous les autres aspects, administratifs, financiers et autres, liés aux activités de la mission, et disposer de ses biens. Il importe de s'assurer que tout est en bon ordre.

L'expérience des Nations unies montre que ce type d'activités requiert normalement 18 mois pour être mené à bien. Mais mes collègues qui gèrent ce dossier ont la détermination de faire en sorte que ce travail soit accompli dans les délais les plus courts qui soient. Celui-ci mobilisera des personnels civils, avec le soutien d'effectifs limités de personnels de garde pour protéger les équipements encore au Mali et assurer la sécurité intérieure des sites de liquidation.

Combien d'agents de la MINUSMA auront quitté le Mali d'ici le 31 décembre 2023 ?

Plus des deux tiers de notre personnel sont déjà rentrés dans leurs pays respectifs. L'ensemble des personnels civils et en uniforme de la mission qui ne sont pas impliqués dans la phase de liquidation quitteront le Mali au plus tard le 31 décembre. Les personnels en uniforme – dont le nombre sera très limité – qui resteront au Mali seront ceux des unités

de garde déployées sur les sites de liquidation, pour en assurer la sécurité intérieure, étant entendu que la sécurisation du périmètre extérieur de ces sites sera assurée par les autorités maliennes. Nous espérons nous accorder rapidement avec les autorités sur le détail des arrangements à mettre en place. Aux unités de garde s'ajouteront des éléments, également en nombre très réduit – post-courseurs laissés sur place par les contingents dont les équipements n'auront pu être rapatriés d'ici la fin de l'année

La MINUSMA employait de nombreux nationaux et avait des contrats avec des sociétés maliennes. Était-il prévu dans votre plan de retrait une indemnité pour ces personnes et entités ?

Le retrait est intervenu de façon abrupte et a dû être exécuté dans des délais on ne peut plus courts, apportant donc son lot de complications administratives et autres. Nous nous sommes employés à atténuer, dans le cadre strict de ce que permettent les règles des Nations unies et les règles contractuelles en cause, son impact pour nos personnels nationaux et internationaux et les entités avec lesquelles nous avons travaillé. Mais il est évident qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire.

Le Mali, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, a le 16 juin dernier demandé le retrait sans délai de la MINUSMA. Vous étiez présent à cette réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Quel était le ressenti général après cette demande ?

Comme vous le savez sans doute, le Secrétariat des Nations unies, dans le rapport soumis au Conseil de sécurité pour sa session de juin 2023, avait recommandé que le mandat de la MINUSMA fût renouvelé pour une année supplémentaire. Et des consultations informelles avaient déjà commencé entre les membres du Conseil de sécurité sur un projet de résolution. Tel est le contexte

dans lequel la demande de retrait a été faite. Les opérations de maintien de la paix, qui, même dans les conditions les plus favorables, sont d'une grande complexité, sont déployées avec le consentement de l'État hôte. Et il est évident qu'en l'absence d'un tel consentement il est quasiment impossible de mener à bien un mandat. La Résolution 2690 a tiré les conséquences de cet état de fait.

Avant que le Conseil n'entérine la fin de la MINUSMA, le 30 juin dernier, y a-t-il eu des discussions pour essayer de faire changer d'avis les autorités maliennes ?

Tout ce que je peux dire est que dès lors que le Mali a annoncé sa demande de retrait, l'attention s'est portée sur les conditions et les modalités de ce retrait, culminant avec l'adoption unanime de la Résolution 2690. Celle-ci constitue le guide commun, pour les Nations unies et pour le Mali, en vue de la réalisation du retrait demandé par les autorités maliennes.

Qu'est-ce qui a, selon vous, motivé la décision des autorités maliennes de réclamer le départ de la mission ?

Le Mali a exposé ses raisons devant le Conseil de sécurité le 16 juin 2023, lors d'une séance ouverte.

Le rapport de Moura, dont la publication avait été retardée, est très mal passé auprès des autorités. Pensez-vous que cela a eu un impact sur leur décision ?

Il n'appartient pas à la MINUSMA de spéculer sur les motivations d'une décision prise par les autorités d'un pays souverain ou de les commenter. Notre rôle, à ce stade, est de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité et c'est ce à quoi nous nous sommes attelés depuis le 1er juillet 2023.

La MINUSMA était très importante dans le processus de mise en œuvre de l'Accord pour

la paix et la réconciliation. Avec la reprise des hostilités, la prise de Kidal et votre départ, estimez-vous l'Accord enterré ?

Aucune des parties signataires n'a, à ma connaissance, dénoncé l'Accord, qui constitue un cadre de sortie de crise important pour le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que cet organe l'a, du reste, souligné dans le préambule de la Résolution 2690.

L'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix était la première priorité stratégique de la MINUSMA. Et, conformément aux résolutions du Conseil mandatant la mission, celle-ci a joué un rôle crucial, tant en termes de bons offices que de soutien opérationnel. Les Nations unies, en tant qu'organisation, restent bien sûr engagées en appui au Mali dans sa quête d'une paix durable, en prenant en compte les besoins et priorités de l'État malien.

La MINUSMA était également engagée dans le processus de transition, notamment sur le plan électoral. Quid après votre départ ?

Le mandat de la MINUSMA a pris fin le 30 juin 2023, date de l'adoption de la Résolution 2690 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans le cadre de l'accompagnement de la Transition en cours au Mali et des cycles électoraux précédents, la MINUSMA s'était fortement impliquée, et de multiples manières. Elle a assuré la présidence du Comité local de suivi de la Transition, comprenant la CEDEAO, l'UA et la MINUSMA; apporté un soutien technique, logistique, financier et sécuritaire pour la bonne tenue des élections; œuvré à la participation des femmes et des jeunes aux élections et au renforcement de leur rôle dans la gouvernance locale et nationale; mobilisé le soutien de la communauté internationale, etc. Tout ceci a été fait dans un esprit d'excellente

coopération avec les autorités maliennes compétentes. Le rôle de la MINUSMA était d'appuyer les efforts du gouvernement du Mali, et non de se substituer à l'État, qui continuera donc à mettre en œuvre ses objectifs de transition. Évidemment, les agences compétentes des Nations unies continueront, dans le cadre des priorités des autorités, à appuyer le processus électoral.

L'heure du départ est également celle des comptes. Après 10 ans de présence, quel bilan chiffré faites-vous de la MINUSMA ?

Il est impossible de faire un bilan exhaustif des 10 ans de la mission en peu de mots. Mais, pour le bénéfice de vos lecteurs, il me semble d'abord important de rappeler les conditions dans lesquelles la mission a été déployée et a opéré au Mali : le contexte sécuritaire, marqué par l'omniprésence du terrorisme, une menace asymétrique pour le moins inhabituelle pour le maintien de



la paix; la taille de notre théâtre d'opération, avec une présence tant au centre que dans le nord du Mali et l'attente forte et bien évidemment légitime des populations quant à l'amélioration rapide de la situation sécuritaire et à la matérialisation des dividendes de la paix. À tout cela il convient d'ajouter la fragilité des processus politiques que nous étions mandatés à soutenir. Je peux dire avec certitude que l'action de la mission a eu des effets très bénéfiques et j'ai pu l'observer de mes propres yeux lors des très nombreux déplacements que j'ai effectués à l'intérieur du Mali. Nous avons aidé à la stabilisation des centres urbains dans les zones où nous étions déployés; exécuté des centaines de projets socio-économiques qui ont bénéficié aux populations, notamment dans le centre et le nord; réhabilité de nombreuses infrastructures aériennes, y compris à Gao, Tessalit et Kidal, ainsi que d'autres infrastructures tout aussi importantes tels des ponts situés entre Sévaré et Bandiagara, le long de la route dite du Poisson qui conduit au Burkina Faso; protégé des civils dans nos zones de déploiement; soutenu de façon multiforme la réconciliation au niveau local; apporté un appui aux forces de défense et de sécurité, y compris en conduisant à leur demande des évacuations sanitaires et médicales et en finançant

la construction d'infrastructures; facilité l'acheminement de l'aide humanitaire et appuyé les efforts de promotion et de protection des droits de l'Homme, y compris à travers un programme soutenu de renforcement des capacités. Nous avons aussi, comme je l'ai souligné tantôt, soutenu la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Transition, en plus du processus d'élaboration d'une stratégie malienne de stabilisation des régions centrales du Mali.

Estimez-vous que la mission a été accomplie et les objectifs atteints ?

L'on ne peut dire, s'agissant d'une opération aussi complexe, que les objectifs ont été complètement atteints. La quête d'une paix durable est une entreprise de longue haleine. Elle repose fondamentalement sur la volonté et les efforts des acteurs nationaux. Dans le cas d'espèce, le rôle de la MINUSMA était de les accompagner et d'appuyer leurs efforts, sans préjudice de la responsabilité première qui est la leur.

De ce point de vue, il me semble que nous avons joué notre rôle. Et il est notable que, dans les zones où nous étions déployés, notre action a eu un effet tangible indéniable et était appréciée. Bien sûr, il y a eu des critiques, et cela est normal, car au-

cune œuvre ne peut être parfaite. La nôtre encore moins, car dépendant de beaucoup de variables multiples et complexes.

Nous nous sommes constamment employés à renforcer l'efficacité de notre action, y compris en restant à l'écoute des autorités, des autres acteurs concernés et de la population, d'une manière plus générale. Et nous nous sommes dépensés sans compter pour la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali. L'engagement des personnels de la mission fut tout simplement remarquable, surtout au regard de l'omniprésence et de la gravité du risque sécuritaire. Le nombre élevé des pertes que nous avons subies et de blessures infligées à nos Casques bleus en est une claire et tragique illustration.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour, en mon nom et au nom de l'ensemble de mes collègues, remercier le gouvernement et le peuple maliens pour leur collaboration et soutien au cours de cette décennie et de formuler les vœux les meilleurs pour l'année 2024 et, au-delà, pour l'avènement d'un Mali en paix, stable et prospère.

■ Journal du Mali

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 - Mail: @gmail.com

Site: www.malikile.com



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**APPEL
GRATUIT**

**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

CEDEAO – Mali Un conflit en vue ?



Le 64^{ème} sommet ordinaire de la CEDEAO a également abordé la question de la transition malienne et de son calendrier. Le président de la Commission, Omar Alieu Touray, a rencontré le Représentant permanent du Mali auprès de l'organisation le mardi 12 décembre 2023 afin de discuter de ce que l'on appelle "la méfiance affichée par les autorités maliennes" envers la CEDEAO dans la mise en œuvre d'initiatives régionales cruciales. Cette rencontre intervient après que les

autorités maliennes aient décidé en octobre dernier de reporter les élections prévues pour début 2024.

Lors de sa rencontre avec le président de la Commission de la CEDEAO, Omar Alieu Touray, le Représentant permanent du Mali auprès de l'organisation a discuté de la transition et de l'attitude affichée par les autorités de la transition envers la CEDEAO. Cette réunion a porté sur "la méfiance affichée par les autorités maliennes

envers la CEDEAO dans la mise en œuvre d'initiatives régionales cruciales".

Lors de la conférence des Chefs d'État de la CEDEAO le 10 décembre dernier, l'attitude de Bamako à l'égard de l'organisation a été vivement critiquée. De plus, la conférence a exprimé sa préoccupation face aux réticences récemment affichées par les autorités de la transition à coopérer avec la CEDEAO dans la mise en



œuvre des programmes de transition et d'autres activités d'intérêt régional, selon le communiqué final de ce sommet ordinaire.

C'est pourquoi, deux jours après la rencontre des Chefs d'État et de gouvernement, le président de la Commission, Omar Alieu Touray, a jugé nécessaire de rencontrer Moustapha Traoré, l'ambassadeur du Mali auprès de l'institution communautaire. L'objectif était d'informer le diplomate des conclusions tirées du dernier sommet. Selon la Commission, dans une note publiée hier, la réunion a spécifiquement porté sur la méfiance affichée par les autorités de la Transition du Mali envers la CEDEAO lors de la mise en œuvre d'initiatives régionales cruciales. Omar Alieu Touray a

profité de l'occasion pour réitérer à l'ambassadeur les préoccupations de la CEDEAO concernant les décisions unilatérales prises par les autorités dans la mise en œuvre du calendrier convenu, en particulier la décision du Mali de reporter sine die l'élection présidentielle initialement prévue pour février 2024.

“Sanctions supplémentaires”

Un autre point de discussion concerne les sanctions qui pèsent toujours sur le Mali. Selon la Commission, le président de la Commission “a insisté sur la mise en œuvre de sanctions économiques et financières supplémentaires pour encourager le gouvernement de transition à respecter son engagement en faveur de la

restauration de la gouvernance démocratique”. Loin d'une simple dissuasion, la CEDEAO, confrontée à des difficultés, est en mesure d'agir afin de se positionner en tant que leader régional. Cette déclaration peut être interprétée comme un avertissement sérieux, voire une mise en garde, indiquant que la CEDEAO pourrait prendre de nouvelles mesures de sanctions à l'encontre du Mali dans les prochains jours si le calendrier électoral convenu pour 2022 n'est pas respecté.

Il est vivement souhaitable que le dialogue entre les parties prenantes prévale afin de sortir le Mali de cette période agitée.

Binadjan Doumbia

Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption : Choguel préside la cérémonie de lancement



La cérémonie de lancement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et de son Plan d'actions (SNLCC) 2023-2027 a eu lieu le jeudi 14 décembre 2023 au Centre International de Conférences de Bamako (CICB). Organisée par le Ministère de la Refondation de l'État, la rencontre a été présidée par le Premier Ministre Dr. Choguel Kokalla Maïga. Elle a également vu la participation des membres du gouvernement, des représentants des

institutions de la République ainsi que le Représentant résidant du PNUD.

Pour rappel, les Assises Nationales de la Refondation (ANR), qui se sont tenues du 11 au 30 décembre 2021, ont formulé des recommandations visant à instaurer une lutte efficace contre la corruption et l'impunité sous toutes leurs formes. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration du document sur la

Stratégie nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action (2023-2027).

Dans son intervention, le Ministre de la Refondation de l'État chargé des relations avec les institutions, Pr. Ibrahim Ikassa Maïga, a souligné que la corruption, dont on parle sans cesse, est un phénomène social, politique et économique complexe auquel aucun pays n'échappe. C'est pourquoi les ANR lui ont accordé

une place de choix afin de remporter la bataille de cette lutte.

L'occasion était propice pour le Ministre de rappeler que le processus d'élaboration du document a été mené de manière participative et inclusive, à travers la création le 13 octobre 2021 d'un Comité de pilotage regroupant les acteurs concernés du secteur public, de la société civile et du secteur privé. Ainsi, pendant plus d'un an, ces acteurs institutionnels et socio-politiques se sont pleinement

investis, depuis la cérémonie de lancement de l'étude d'élaboration de la Stratégie, en passant par l'atelier de validation du rapport diagnostique sur la corruption, la retraite du Comité de pilotage sur le projet du document de stratégie, jusqu'à l'atelier national de validation du projet de document de stratégie. Selon les explications du ministre, le document adopté par le gouvernement est accompagné d'un plan d'actions quinquennal (2023-2027) structuré autour de 4 axes stratégiques : gouvernance et

réformes, répression et réparation, communication. L'objectif, a-t-il déclaré, est de "doter le Mali de mécanismes opérationnels afin de lutter efficacement contre la corruption et de promouvoir la bonne gouvernance dans le respect des Droits de l'Homme et des règles d'éthique et de transparence".

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre a affirmé que plusieurs actions ont été préalablement initiées par les pouvoirs publics dans le cadre de





la lutte contre la corruption. En dépit de ces efforts, il est apparu nécessaire de concevoir et d'adopter une Stratégie nationale de lutte contre la corruption conformément au Plan d'Action du Gouvernement.

Selon le chef du gouvernement, ce nouveau document est conçu et voulu comme un outil d'amélioration de la gouvernance publique, visant à mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, aussi diversifiées soient-elles. "La mise en œuvre de cette stratégie permettra, sans aucun doute, de rétablir la confiance des citoyens envers les institutions

dont le crédit a été largement entamé", a-t-il affirmé. Pour ce faire, il estime que la transparence et la reddition des comptes doivent être des indicateurs de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption à tous les niveaux de l'administration publique. Cela vise à susciter véritablement la confiance et l'adhésion des citoyens aux politiques publiques.

La Stratégie nationale de lutte contre la corruption vise particulièrement à convaincre la nouvelle génération de suivre le chemin de la probité et de l'intégrité. Notons que la présente cérémonie de lancement consacre le démarrage effectif de

la mise en place du plan d'actions de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Elle sera suivie de deux activités capitales courant le mois de décembre 2023. Il s'agit notamment de la session inaugurale du Comité de pilotage qui se tiendra les 18 et 19 décembre 2023 en vue de la validation du plan de travail annuel pour l'année 2024. Et des journées d'appropriation du document de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'action organisées à l'intention des agents de l'administration publique prévues pour les 21 et 22 décembre 2023.

Siguéta Salimata DEMBÉLÉ



IHEM

INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN MANAGEMENT

**PROGRAMME DE BOURSES POUR ETUDIANTS MERITANTS DE FAMILLES
DEFAVORISEES**

APPEL A CANDIDATURES

Avec l'appui de sociétés de la place, l'Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM) a le plaisir d'annoncer la mise en place d'un système de bourses d'études pour la préparation de la Licence dénommé Programme de Bourses pour Etudiants Méritants de Familles Défavorisées. Ce Programme de bourses s'adresse aux élèves-étudiants particulièrement brillants âgés au **maximum de 22 ans**, ayant obtenu le baccalauréat au cours de la **session de 2023, avec au moins la mention assez-bien**, et provenant de familles aux revenus modestes.

Les bénéficiaires, sélectionnés par une commission tripartite (IHEM-MESRS-DONATEURS), pourront bénéficier d'une formation supérieure de qualité en poursuivant leurs études à l'IHEM, les bourses qui leur seront octroyées dans le cadre du Programme leur permettant notamment de faire face aux frais de scolarité que les revenus de leurs parents ne peuvent supporter.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une demande manuscrite indiquant les contacts du candidat (numéro de téléphone, adresse électronique);
- une déclaration de revenus des parents ou toute preuve attestant leur niveau de revenus ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- l'attestation du baccalauréat ;
- le relevé des notes obtenues au baccalauréat;
- les bulletins de notes des classes de 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}.

Les candidats intéressés par le présent appel devront déposer leurs dossiers de candidatures sous pli fermé au plus tard le 02 janvier 2024 à 17 h à l'adresse suivante :

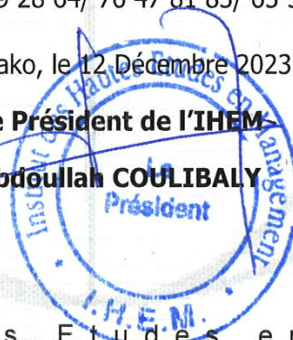
M. le Président de l'IHEM, Hamdallaye ACI 2000, Rue 384, Bamako-Mali,

Tél. : (223) 20 29 28 64/ 76 47 81 83/ 65 51 52 58

Bamako, le 12 Décembre 2023

Le Président de l'IHEM

Abdoullah COULIBALY



I n s t i t u t d e s H a u t e s E t u d e s e n M a n a g e m e n t

Zone ACI 2000, Hamdallaye, Rue 384 - B.P. E1752 Bamako - Mali

Tél.: (223) 20 29 28 64 / 65 51 52 58 / 72 29 59 42 - E-mail : contact@ihemmali.com - Site : www.ihemmali.com

Formation professionnelle : Quand les stages tournent au harcèlement sexuel...

Acquérir de l'expérience sur le terrain ; développer d'autres compétences ; s'adapter aux exigences du monde de l'entreprise ; gagner en confiance, en maturité ; renforcer ses aptitudes professionnelles... Tels sont, entre autres, objectifs visés par les écoles et facultés en envoyant les étudiants en stage dans les entreprises, dans les services administratifs... Malheureusement, de plus en plus, cela tourne à l'exploitation, au harcèlement sexuel... à la débauche. Faisant fi de leur responsabilité, des encadreurs n'hésitent plus à abuser de leur position pour détourner ces stages de leurs objectifs premiers. Nous avons rencontré des étudiants-stagiaires qui en ont fait l'amère expérience.



Ce jeudi 19 octobre 2023, nous avons pris notre vieille moto "Djakarta" pour nous rendre à Nafadji. Sur place, nous avons trouvé un jeune garçon, Hamidou Cissé, adossé à un mur pour réviser ses leçons. Selon lui, il est étudiant en journalisme dans une université privée de Bamako. Il achèvera la licence cette année. Le jeune homme nous affirme avoir effectué un stage très médiocre dans un organe de presse mal équipé de la place qui manque des principaux outils de travail. Et là, il s'est fait utiliser comme esclave par le responsable de l'organe dont il préfère ne pas révéler le nom.

«Le stage au Mali n'en vaut plus la peine. Essayons de nous contenter du peu que nous recevons pendant les cours. Je me suis fait utiliser par notre rédacteur en chef à maintes reprises. Je devais laver sa voiture, nettoyer les salles et même faire du thé pour eux. Je passais toute la journée à faire des petits travaux et des courses qui ne m'apportaient rien professionnellement alors que j'étais censé être en stage chez lui», a-t-il déploré.

Suite à cet entretien, nous avons pris la route pour Banconi où nous avons rencontré Awa Coulibaly, une jeune étudiante en train de puiser de l'eau au puits. Elle nous a reçus avec un sourire euphorique. Lorsque nous avons abordé la question du stage, elle nous a demandé de rectifier ; de mettre «lieu de dépravation des mœurs» en lieu et en place de stage. D'après elle, elle a toujours été la première de sa classe. Selon ses explications, elle a eu la chance d'aller dans une université privée pour se former en marketing grâce aux multiples efforts fournis par ses parents.

«Si je pouvais, certains services ne recevraient jamais de stagiaires, car on y apprend que des bêtises...», nous a-t-elle confié en conseillant à ses sœurs de ne pas trop s'accrocher à l'idée de bénéficier d'un honnête et digne stage pour mieux se former. «Là où j'ai effectué mon stage, il y a six hommes qui m'ont tous dragué à tour de rôle. Ils n'ont pas cessé de me harceler», a-t-elle relaté.

Étudiant à la Faculté de droits privés

(FDPRI) sur la «Colline du Savoir», Oumar Camara nous a confié sa mésaventure au téléphone. Il nous a ainsi révélé avoir effectué un stage dans un service dirigé par une dame de grande classe, très distinguée. Cette dernière n'a pas pu résister au charme du jeune étudiant. Elle l'a contraint à lui donner son numéro dès le premier jour de son stage. Et il s'est passé beaucoup de choses entre eux, selon notre interlocuteur. «Cette dame faisait des appels vidéos avec moi pendant la nuit. Grâce à elle, je connais presque le nom de tous les restos chics de Bamako. À vrai dire, ce stage ne m'a professionnellement servi à rien», a avoué Oumar Camara.

Ils sont nombreux les jeunes qui nous ont confié leur mésaventure ; des stages professionnels qui ont tourné au harcèlement sexuel... Des portes ont été fermées à ceux ou celles qui ont résisté aux avances de leurs encadreurs.

Karim Mallé Stagiaire

Le Matin

Burkina Faso, Niger et Mali

Le chef terroriste, Iyad ag Ghali, menace !



Le chef terroriste du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, Al-Qaïda) est réapparu dans une vidéo, menaçant les autorités militaires du Sahel et leur parrain russe. Dans cette vidéo, l'émir pointe du doigt ces nouveaux dirigeants et leurs partenaires comme de nouveaux ennemis à abattre à tout prix.

Mardi, le chef malien du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, affilié à Al-Qaïda), Iyad ag Ghali, a mis fin à plus de deux ans de silence dans une allocution de 22 minutes diffusée par le média de propagande de l'organisation, Az-Zalaqa.

Iyad ag Ghali ne s'en prend plus aux

puissances occidentales, mais aux autorités militaires et «aux communistes athées». Dans cette nouvelle vidéo, l'émir d'Al-Qaïda au Sahel fustige les «pouvoirs traîtres» au Mali, au Burkina et au Niger, ainsi que leurs «alliés infidèles», la Russie et le groupe paramilitaire Wagner. Il dénonce le comportement de ces forces qui perpétuent une «boucherie monstrueuse» à l'égard des populations. «L'affrontement est entré dans une nouvelle phase», précise-t-il, appelant les combattants de la région à le rejoindre pour faire face à ce nouveau défi, rapporte le journal lopinion.fr.

Cette menace, si elle doit être prise au sérieux, est une réaction aux revers subis par les groupes terroristes cette année 2023. La prise de Kidal par les FAMA est révélatrice, d'autant plus que les territoires sous contrôle des groupes terroristes sont désormais totalement ou partiellement sous contrôle des FAMA, limitant ainsi les incursions terroristes. Une situation qui met davantage de pression.

La charte de Lipta Gourma entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali, qui permet à ces deux armées de mener des actions de manière coordonnée, accentue la pression sur les actions terroristes. En plus de ces différentes actions militaires, l'acquisition de vecteurs aériens par le Mali et le Burkina facilite la surveillance territoriale, l'appui aux opérations et complique les déplacements des groupes terroristes.

La sortie de l'émir n'est que la conséquence des lourdes pertes infligées aux terroristes par les armées des pays du Sahel. Même si la menace reste sérieuse, elle n'est ni plus ni moins qu'un chant du cygne.

Binadjan Doumbia

Terrorisme au Bénin

Deux soldats tués par une bombe artisanale dans le nord

Lors d'une patrouille à moto dans la partie nord du pays, deux soldats ont été tués mardi suite à l'explosion d'une bombe artisanale. L'information a été révélée mercredi par des sources militaires et policières.

Cette région, tout comme le nord du Togo et du Ghana voisins, est régulièrement secouée par des attaques et des incursions de combattants djihadistes. Le gouvernement béninois avait annoncé il y a quelques mois le déploiement de soldats supplémentaires pour faire face à cette situation.

Alors qu'ils patrouillaient à moto mardi matin dans la commune de Karimama, près de la frontière avec le Niger, deux militaires ont perdu la vie après avoir sauté sur une bombe artisanale, selon des sources mili-

taires, policières et locales.

«Nous avons perdu deux hommes mardi» qui «ont sauté sur une mine artisanale», a déclaré une source militaire anonyme à l'AFP. «Deux soldats à moto ont perdu la vie parce qu'ils sont passés sur une mine», a confirmé un policier en service dans cette région.

L'accident a été confirmé par un habitant de la localité. Le gouvernement béninois n'a pas commenté l'incident pour le moment.

Les régions septentrionales du Bénin, du Togo et du Ghana sont depuis quelques années la cible d'attaques et d'incursions de combattants du groupe État islamique (EI) et d'Al-Qaïda, qui prospèrent au Sahel et cherchent à descendre vers le sud.

Bien que la région frontalière avec le Burkina Faso dans le nord reste l'épicentre des attaques sur le sol béninois, la frontière avec le Niger est devenue récemment une source d'inquiétudes, notamment depuis le renversement du président nigérien Mohamed Bazoum par les militaires en juillet 2023.

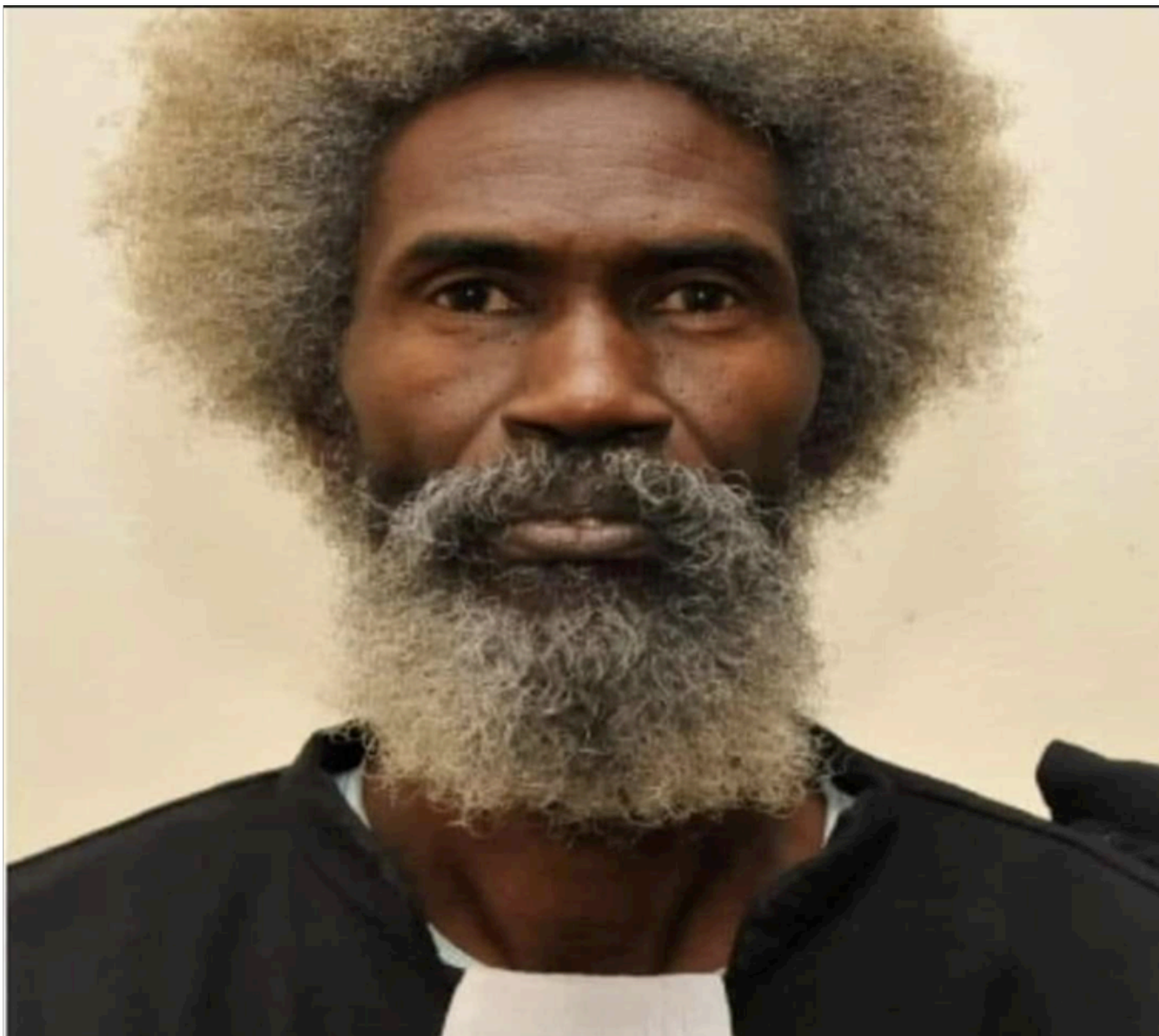
Pour contrer cette menace terroriste croissante et les attaques sur son sol, le Bénin a lancé en janvier 2022 l'opération «Mirador», qui consiste en le déploiement d'environ 3 000 soldats chargés de sécuriser les frontières du pays. Le recrutement de 5 000 soldats supplémentaires a également été entamé il y a quelques mois afin de renforcer la sécurité dans le nord.

Binadjon Doumbia



Sénégal:

La justice rétablit Ousmane Sonko sur les listes électorales



Le tribunal d'instance de Ziguinchor a rendu une décision qualifiant d'abusive la radiation de Monsieur Ousmane Sonko des listes électorales. Cette décision a été contestée par l'État du Sénégal, qui a fait appel devant la Cour suprême. La Cour suprême a annulé l'ordonnance du juge de Ziguinchor et a renvoyé l'affaire au tribunal d'instance hors classe de Dakar.

Ce matin, le juge d'instance de Dakar a pris plusieurs décisions importantes dans cette affaire. Tout d'abord, il a rejeté l'argument de l'État du Sénégal concernant la forclusion de Monsieur Ousmane Sonko dans sa demande de réintégration dans les listes électorales. Ensuite, le juge a déclaré Monsieur Ousmane Sonko recevable dans sa demande de réintégration. Il a

également annulé la radiation de Monsieur Ousmane Sonko des listes électorales par les services centraux du ministère de l'Intérieur de la République du Sénégal. Enfin, le juge a ordonné la réintégration de Monsieur Ousmane Sonko dans les listes électorales.

Cette décision de justice est significative car elle confirme que Mon-

sieur Ousmane Sonko a été injustement radié des listes électorales. La justice a tranché en sa faveur à deux reprises, soulignant ainsi le respect du droit et la résistance du système judiciaire. La participation de Monsieur Ousmane Sonko aux élections prévues le 25 février 2024 contribuera à consolider la démocratie sénégalaise, l'État de droit et à réconcilier le peuple sénégalais avec la justice.

Il est temps que l'État accepte cette décision et fasse preuve de grandeur et de sagesse. La justice a été rendue, et il est crucial de respecter cette décision pour préserver l'intégrité du processus électoral et renforcer la confiance du peuple sénégalais dans les institutions démocratiques.

Ciré Clédor Ly, avocat et membre du Collectif pour la Défense de Monsieur Ousmane Sonko, souligne

l'importance de cette décision et exprime sa satisfaction quant au rétablissement de son client dans les listes électorales.

Cette décision de justice marque une victoire pour Monsieur Ousmane Sonko et pour la démocratie sénégalaise. Elle renforce l'État de droit et réaffirme le rôle essentiel de la justice dans la protection des droits des citoyens et le bon fonctionnement de la démocratie.

Lire le communiqué en encadré

COMMUNIQUÉ

Le tribunal d'instance de Ziguinchor avait déclaré abusive la radiation de Monsieur Ousmane Sonko et ordonné sa réintégration dans les listes électorales.

La Cour Suprême saisie par l'Etat du Sénégal mécontent de la décision, avait cassé l'ordonnance rendue par le juge de Ziguinchor sur la question de la forclusion et refilé le bébé et l'eau du bain au tribunal d'instance hors classe de Dakar.

Le juge d'instance de Dakar a ce matin:

- rejeté la fin de non recevoir tirée de la forclusion de Monsieur Ousmane Sonko en son recours pour être rétabli dans ses droits électoraux ;
- Déclaré donc Monsieur Ousmane Sonko recevable en son recours pour sa réintégration dans les listes électorales.
- Déclaré nulle la radiation de Monsieur Ousmane Sonko des listes électorales par les services centraux du ministère

de l'intérieur de la République du Sénégal.

- Ordonné sa réintégration dans les listes électorales.

Par deux fois, la justice a tranché et donné raison à Monsieur Ousmane Sonko. Il est temps que l'Etat abdique et ce ne serait ni honte ni désolation, mais grandeur et sagesse.

Le Droit à été dit et la justice a encore résisté.

La participation de Monsieur Ousmane Sonko aux élections du 25 février 2024 ne fera que consolider la Démocratie Sénégalaise, l'Etat de Droit et réconcilier le peuple Sénégalais avec la justice.

Ciré Clédor Ly Avocat, Membre du Collectif pour La Défense de Monsieur Ousmane Sonko.

Karamoko B Keita

CAN 2023

Adama Traoré «Malouda» ne jouera pas avec le Mali

L'attaquant Adama Traoré, également connu sous le nom de Malouda, ne pourra pas participer à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 avec l'équipe nationale du Mali. Cette absence constitue un nouveau forfait important pour les Aigles du Mali. Traoré, âgé de 28 ans, a récemment subi une blessure à la cuisse qui l'a contraint à subir une intervention chirurgicale en Finlande.

Selon Sport New Africa, le joueur sera éloigné des terrains pendant une période de trois à quatre mois. Par conséquent, il ne sera pas en mesure de jouer lors de la CAN avec le Mali, car il devrait effectuer son retour sur le terrain en mars ou avril 2024.

Adama Traoré, qui évolue actuellement au sein du club hongrois Ferencváros, faisait partie de la dernière sélection des Aigles du Mali. Il était même titulaire lors du match contre la Centrafrique (1-1) lors de la deuxième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.

Cette blessure constitue une perte importante pour l'équipe malienne, qui avait déjà dû faire face aux absences d'Ibrahima Koné et de Cheick Doucoure. Ces forfaits successifs représentent un défi supplémentaire pour l'équipe nationale du Mali dans sa préparation pour la CAN 2023.

La participation d'Adama Traoré aurait certainement renforcé l'attaque de l'équipe, compte tenu de ses performances et de son expérience sur les terrains internationaux. Cependant, les Aigles du Mali devront maintenant trouver des solutions alternatives pour combler ce vide et continuer à viser de bons résultats lors de la compétition.



La blessure d'Adama Traoré, également connu sous le nom de Malouda, l'empêchera de participer à la CAN 2023 avec l'équipe nationale du Mali. Son absence représente un nouveau forfait impor-

tant pour les Aigles du Mali, qui devront s'adapter et trouver des solutions pour compenser cette perte dans leur effectif.

Fatou Sissoko



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous aimeriez bien que les choses changent au travail. La routine devient pesante, vous recherchez de la nouveauté... Hélas, ce n'est pas pour tout de suite ! Rien ne change, et vous devrez encore vous atteler aux mêmes occupations. Cela commence à vous lasser, et vous en avez assez. Et si vous changiez ? Envisager de nouvelles occupations peut s'avérer être une excellente idée aujourd'hui. Votre projet pourra se construire vite et bien.



Taureau (20 avril - 19 mai)

En ce moment, vous débordez d'énergie et d'ambition au travail. Continuez à faire valoir vos qualités et vous obtiendrez très certainement cette promotion que vous espérez. Prenez garde cependant à rester diplomate, monter en compétences ne légitime pas un comportement irrespectueux. Faites profiter de vos atouts sans jamais vous montrer condescendant et vos collègues ne vous en apprécieront que davantage.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

En ce moment, l'alignement des planètes favorise votre carrière et une belle progression est à prévoir. Entourez-vous de personnes de confiance et n'hésitez pas à explorer des idées qui sortent des sentiers battus. Faites confiance à votre intuition ! Ne prêtez attention aux critiques que si elles sont constructives, car les jaloux seront sans doute nombreux sur votre chemin. Ne les laissez pas vous distraire, ils ne méritent pas votre attention.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Habituellement, vous aimez votre petite routine de travail, mais aujourd'hui, vous vous sentez étouffer. Avant de déposer votre lettre de démission, demandez à vos collègues si vous ne pourriez pas leur donner un coup de main. Qui sait ? Peut-être allez-vous découvrir de nouveaux centres d'intérêt. Les planètes vous invitent à vous poser pour faire le point plutôt que d'agir impulsivement. Vous êtes à la bonne place.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne comprenez rien au travail aujourd'hui. On vous en demande beaucoup trop et vous avez du mal à suivre le rythme. Vous faites des erreurs et paniquez un peu. Calmez-vous, cela vous aidera à affronter les difficultés. La journée sera aussi difficile si vous cherchez un emploi. Vous ne saurez pas vous mettre en avant et ne trouverez pas les réponses qui conviennent au recruteur. Attendez demain, tout ira mieux.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous n'avez pas beaucoup confiance en vous et ça se voit. Seulement, si vous souhaitez prendre du galon au sein de votre entreprise, vous allez devoir travailler sur le sujet. Pour ce faire, vous pouvez recourir à du coaching ou encore à des cours de théâtre. Ces derniers vous permettront de gagner en assurance et de prouver à vos collègues que vous êtes beaucoup plus serein que par le passé. Vous avez tout à y gagner.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Le découragement vous frappe parfois, car vous avez l'impression que vos efforts ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Peut-être n'arrivez-vous pas assez à vous faire entendre et à faire valoir vos idées, pourtant excellentes ? Si tel est le cas, essayez de prendre davantage la parole. Lancez-vous ce défi aujourd'hui, d'insister pour que votre opinion soit prise en compte. Vous en retirerez de la fierté et vos collègues vous verront différemment.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Parfois, il faut s'affirmer pour gagner le respect professionnel. Même si vous travaillez dans une société qui prône le bonheur au travail, il y a toujours des esprits compétiteurs qu'il faut savoir maîtriser. C'est vrai aussi si vous êtes travailleur indépendant. Vous n'êtes pas obligé d'être le meilleur, mais vous pouvez être sûr de vous et de vos qualités. Outre le fait qu'elle force le respect, cette attitude ouvre aussi de nouvelles portes !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si vous êtes tenté par une nouvelle collaboration, le ciel vous invite à la circonspection. Vos collaborateurs actuels ont les mêmes objectifs et attentes que vous, c'est ce qui explique la réussite de ce que vous entreprenez ensemble. De la nouveauté, pourquoi pas, mais il n'est pas utile de vous séparer de vos partenaires. Soyez plutôt inclusif en invitant les nouveaux collaborateurs à rejoindre votre équipe déjà constituée.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Que vous soyez en poste ou que vous cherchiez un travail, la journée vous semblera compliquée. Rien ne se passera comme vous l'aviez prévu. Vos interlocuteurs vous paraîtront tous plus idiots les uns que les autres. Impossible de bien travailler dans ces conditions ! Ne vous énervez pas, les choses vont s'améliorer dans les jours qui viennent. Alors, faites une pause, et attendez demain. Tout ira beaucoup mieux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un renouveau s'annonce pour vous dans les mois à venir. Il peut s'agir d'une reconversion ou d'un nouvel emploi... Restez ouverte aux opportunités qui vont s'offrir à vous ! Vous avez besoin d'une activité professionnelle en accord avec vos valeurs et le mode de vie dont vous rêvez. Il semblerait que les astres aient décidé de vous donner un coup de pouce, alors, soyez attentif aux signes qu'ils vous envoient !



Poisson (19 février - 21 mars)

C'est une journée faste si vous venez de trouver un nouvel emploi. Vos supérieurs apprécieront vos efforts. Si vous êtes en poste depuis longtemps, là encore, vos capacités seront reconnues, et vous pourriez obtenir un avancement ou une augmentation bienvenue. Pour les personnes qui cherchent un emploi, la journée sera bénéfique. Vous pourrez en effet décrocher le job de vos rêves si vous vous en donnez véritablement la peine.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>KASSOUB invite les acteurs de la justice à la pédagogie à l'Assemblée</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Commission de finalisation du projet de Constitution Le rêve brisé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servis</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>5ème édition de la Nuit de l'Entrepreneuriat: Un rendez-vous d'affaires et de partage d'idées novatrices</p> <p>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>Mali: Baron Diop: Mousa Faki Mahamat reçu par Assimi Goïta</p> <p>La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>Division des Opérations d'Aménagement et de protection des forêts et de la faune: La Visiteuse Générale 1800.906.262 FCFA d'Irrégularités financières</p> <p>Projet SWVEDO et autonomisation des femmes 242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>ALGE: Me Moustapha Cissé, l'homme de la situation</p> <p>Economie et gestion Fcfa ou monnaies nationales. De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Le responsable des Droits de l'Homme persona non grata</p> <p>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Deg élèves exposés à la querelle populaire</p> <p>Les travaux débutent aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23